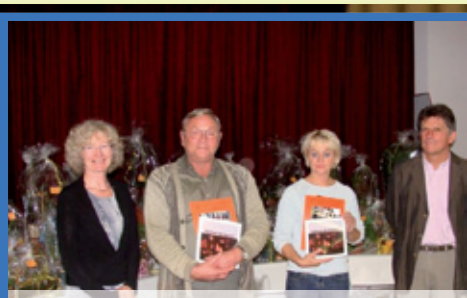
INFOCOMMUNE
DEC. 2010
N°99

Saint-Léger en Gaume



p.6



Maisons et façades fleuries p.11



Faites du Miel p.10



Goûter des aînés p.9

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens

Lors de sa dernière séance, suite à la démission de Didier Culot, le conseil communal, a installé Christiane DAELEMAN à la présidence du CPAS. Je ne doute pas qu'elle y fera du bon travail.

Le conseil, à l'unanimité, a également approuvé l'achat de l'ancien magasin d'Henri TURBANG au prix fixé par le comité d'acquisition, soit 171.000 €. Le rez-de-chaussée sera réservé pour les activités extrascolaires et l'étage accueillera le club de tennis de table. Cette salle portera le nom de son ancien propriétaire. Un nom et un prénom qui durant trois générations, ont marqué la vie éducative et associative du village de Châtillon.

Les conseillers ont également adopté un règlement sur les funérailles et sépultures.
Étant régulièrement questionné sur ce sujet, surtout au moment de la Toussaint, il me semble intéressant de vous parler du principal changement qu'entrainera l'application de ce nouveau règlement.

Il réside dans la durée des concessions qui est ramenée de 50 à **30 ans** et il n'y aura **plus de concessions à perpétuité.**

Au moins un an avant le terme de la concession le Bourgmestre ou son délégué dresse un acte rappelant qu'une demande de renouvellement doit lui être adressée avant la date qu'il fixe. Une copie de l'acte est envoyée au titulaire de la concession, ou s'il est décédé, à ses héritiers ou ayants droit et une autre copie est affichée pendant un an au moins sur le lieu de la sépulture et à l'entrée du cimetière.

Le renouvellement de tous les types de concessions est **gratuit** (sépultures en pleine terre ou columbarium).

Au terme de la concession et sans renouvellement, un avis, affiché avant la Toussaint à l'entrée du cimetière et sur le monument concerné, informe qu'un délai de trois mois est accordé pour enlever les signes distinctifs de sépulture (photos porcelaine, plaques,..). A cet effet, une demande d'autorisation doit être complétée par les intéressés à l'Administration communale.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous poseriez.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Table des matières

Le mot du Bourgmestre 3

Vie communale 3
Heures d'ouverture de la Maison Communale 3
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 3
Conseil communal 4
Palette de couleurs 5
Terrain à bâtir à vendre 5
L'hiver approche 6

Environnement 6
Agent constatateur communal 6
Ramassage des papiers et cartons 7

Vie sociale 7
Action « crayons de couleurs pour Haïti » 7
26e bourse aux jouets 7
C.P.A.S de Saint-Léger 8
Fonds Social Chauffage 8
Groupes d'entraide pour personnes en deuil 8
Iles de Paix 8

Vie culturelle 9
Les 150 ans de l'Harmonie Sainte-Cécile de Saint-Léger 9
Goûter des Ainés 9
Fête du Miel 10
Maisons et façades fleuries 11
Faites du Miel 2011 11
Le Cercle de Recherche et d'Histoire « en ballade » 11
Médiathèque 11
Centre de documentation 12

Vie sportive 13
Volley-ball pour adultes 13
Badminton pour les aîné(e)s 13

Petite enfance, jeunesse et enseignement 13
Opération « fruits à l'école » 13
Animation intergénérationnelle 13
Joujoumobile 14
Stages « Expert-sport » 14

Nos joies, nos peines 15

Chronique léodégarienne 15

Heures d'ouverture de la Maison Communale

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le samedi : de 09h00 à 12h00.

Réservation des salles et de la cafétéria du Complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ? Les réservations seront faites auprès de Madame Katleen SOBLET, secrétaire de l'ASBL centre sportif et culturel de St-Léger et employée communale :
en journée, de 12h30 à 16h30, du lundi au vendredi, • par téléphone au **063/58.99.28** • par mail : **katleen.soblet@publilink.be**.
Vous pouvez également contacter l'Administration communale au n° 063/23.92.94.



Conseil communal

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont ouvertes au public et qu'il vous est loisible d'obtenir, par courrier ou par mail, les dates des séances et la liste des points qui y seront discutés.

Vous pouvez également consulter les procès-verbaux des Conseils sur le site de la commune.

Le Conseil Communal de Saint Léger est composé de 13 membres

RONGVAUX Alain, Bourgmestre Rue de Conchibois, 13 B-6747 SAINT-LEGER Tél : +32 (0)63 / 23.90.60 Email : alain.rongvaux@publilink.be 	**LEMPEREUR Philippe**, Premier Echevin Rue de Choupa, 39 B-6747 SAINT-LEGER GSM : +32 (0)498 / 21.07.27 Email: dragonchef40@hotmail.com 
BOSQUEE Pascale, Deuxième Echevine Rue Champ des Ronces, 24 B-6747 MEIX-LE-TIGE Tel : +32(0)63 / 21.87.44 GSM : +32 (0)496 / 39.72.87 Email : pascale_gilles@hotmail.com 	**JACOB Monique**, Troisième Echevine Rue Pougenette, 36 B - 6747 CHATILLON Tel: +32(0)63/22.25.65 GSM: +32(0)496/07.90.97 Email : momojacob59@gmail.com 
DAELEMAN Christiane, Présidente C.P.A.S. Rue du 5 Septembre, 55 B - 6747 SAINT-LEGER Email : christiane.dael@skynet.be 	
GIGI Vinciane, Conseillère Grand-Rue 98 B- 6747 CHATILLON Tél : +32 (0)63/23.60.69 	**PIRET Jean-Marc**, Conseiller Devant-la Croix, 12 B-6747 CHATILLON 
SKA Noël, Conseiller Route de Mussy-la-Ville, 6B 6747 SAINT-LEGER 	**SCHMIT Armand**, Conseiller rue Ed Ned, 9 B-6747 CHATILLON Tél: +32(0)63/22.21.94 GSM:+32(0)497/24.58.26 Email: aschmit@skynet.be 
THOMAS Eric, Conseiller rue du Tram, 35 6747- MEIX-LE-TIGE 	**TRINTELER Jean-Louis**, Conseiller Clos de Lorraine, 5 B- 6747 SAINT-LEGER Tél : +32 (0)63/23.94.82 
SCHRONDWEILER Sandrine, Conseillère Rue Maison-Communale, 34 B-6747 MEIX-LE-TIGE 	**LORET Marie-Jeanne**, Conseillère Rue du 5 Septembre, 51/app1 B-6747 SAINT-LEGER 



Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER



Tél : +32 (0)63 / 23.92.94
Fax : +32 (0)63 / 23.95.82



www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be



Les bureaux seront fermés au public durant tous les après-midis, du vendredi 24 décembre 2010 au vendredi 7 janvier 2011 inclus



Palette de couleurs

Rappel

Il y a un an déjà, le 15.10.2009, le Conseil communal de Saint-Léger a décidé d'adopter une palette de teintes d'enduits autorisés pour les façades.

Il nous a semblé utile, vu le nombre de projets de construction ou de rénovation prévus sur notre territoire, de rappeler l'obligation de se conformer à cette palette de couleurs.

Celle-ci offre un large choix de nuances géologiquement plausibles et liées à notre milieu et notre passé. Elle respecte les teintes dominantes des silhouettes paysagères et permet d'éviter les couleurs trop artificielles.

La palette de teintes d'enduits est consultable à l'Administration communale.



Nota bene : la qualité de reproduction photographique des couleurs n'est pas garantie. Merci de venir directement consulter la palette de couleurs à l'Administration communale.

Terrain à bâtir à vendre

La Commune de Saint-Léger vend un terrain situé dans le lotissement communal de la rue du Chalet à Châtillon.

Contenance du lot: 3 a 30 ca

Liste des documents nécessaires à la demande d'achat d'un terrain à bâtir :

En plus de sa demande écrite d'achat d'un terrain communal à bâtir rue du Chalet à Châtillon, le demandeur devra fournir les **documents suivants** :

1. un document prouvant que le demandeur et/ou son conjoint ou assimilé ne sont pas propriétaires en communauté ou personnellement d'un immeuble bâti ou d'un terrain à bâtir, servant à l'habitation ou susceptible d'être habité par aménagement, que ce soit en pleine-propriété ou en usufruit (➡ bureau de l'enregistrement) ;

2. une attestation sur laquelle le demandeur s'engage à construire sur le terrain acquis une maison d'habitation, dans un délai de quatre ans à compter de la date de passation de l'acte d'achat du terrain ;

3. une attestation par laquelle le demandeur s'engage à prendre sa résidence principale dans la maison construite, dès l'achèvement de celle-ci, et à la maintenir à la même adresse pendant 10 ans au moins ;

4. la preuve que le demandeur travaille depuis au moins deux ans (➡ attestation de l'employeur) ;

5. une composition de ménage (➡ secrétariat communal) ;

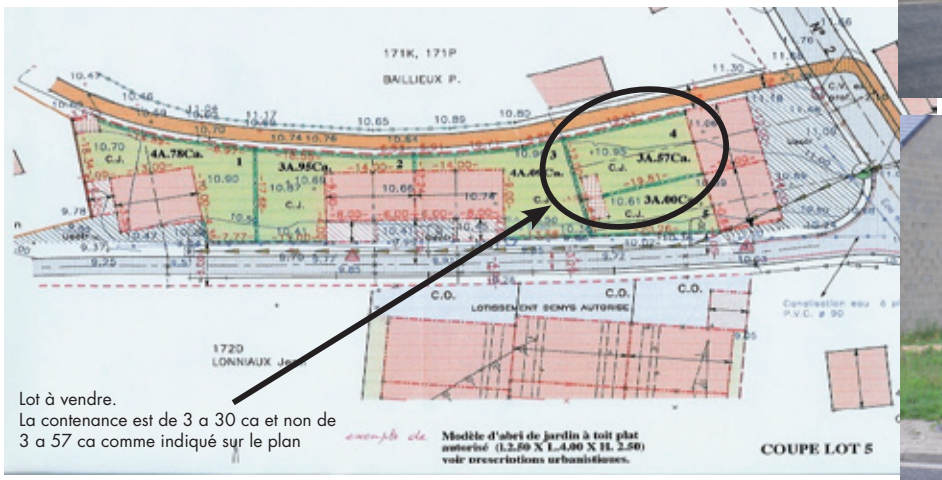
6. une copie certifiée conforme (➡ secrétariat communal) du dernier avertissement-extrait de rôle.
Les demandeurs bénéficiant de traitements, salaires ou émoluments exempts d'impôts nationaux devront produire une attestation du débiteur des revenus mentionnant la totalité de ces traitements, salaires ou émoluments perçus, de façon à permettre la détermination de la base taxable telle qu'elle se serait présentée si les revenus concernés avaient été soumis à l'impôt sous le régime du droit commun.

Si vous êtes intéressé par l'achat de ce terrain, n'hésitez pas à venir consulter, à l'administration communale :

- le règlement communal régissant l'attribution de ces terrains
- le plan du lotissement
- les prescriptions urbanistiques relatives à ce lotissement



Situation du lot dans le lotissement



Lot à vendre.
La contenance est de 3 a 30 ca et non de 3 a 57 ca comme indiqué sur le plan



L'hiver approche !

En cette saison hivernale, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens. La neige et le verglas peuvent, par exemple, compliquer le travail des facteurs.
Mais les citoyens peuvent aussi faciliter et sécuriser quelque peu leur tâche, tout comme celle des services de secours par ailleurs, notamment en déblayant la neige et le verglas présents sur le trottoir, devant leur habitation.

En sa séance du 16.09.2010, le Conseil communal a adopté le nouveau Règlement Général de Police. Nous vous en livrons ci-dessous un extrait. …/…

Section 6ème – Obligations en cas de gel ou de chute de neige
Article 2.6.1
Il est interdit sur la voie publique :
1. de verser ou de laisser s'écouler de l'eau par temps de gel ;
2. d'établir des glissoires ;
3. de déposer de la neige ou de la glace en provenance des propriétés privées.

Article 2.6.2
Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller sans délai à dégager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité. La masse de neige ou de glace, après déblaiement, ne pourra être rassemblée sur les grilles d'égouts, ni sur les accotements, ni sur les voiries pouvant rendre difficile ou dangereuse la circulation des usagers. Cette obligation incombe à tous les riverains.

Article 2.6.3
Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants. En attendant leur enlèvement, le riverain doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

Section 9ème – Des trottoirs et accotements
Article 2.9.1
Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers.
…/…

Le Règlement Général de Police peut être consulté dans son intégralité sur le site internet de la Commune.

ENVIRONNEMENT



Agent constatateur communal

Une nouvelle fonction

Suivant le nouveau décret de la Région wallonne concernant les incivilités environnementales, le Conseil communal a désigné un agent constatateur communal assermenté, Monsieur Didier Depienne, par ailleurs responsable du service des travaux de la Commune.

En quoi consiste sa mission ?

Il faut d'abord préciser que le rôle de l'agent constatateur ne se substitue nullement au rôle de la police locale. L'agent n'est pas un nouveau garde-champêtre, fonction qui était bien connue avant la réforme des polices.

Son rôle consiste à sensibiliser, conscientiser et faire de la prévention auprès des citoyens qui commettent, en toute impunité, des « petits » délits en matière d'incivilité environnementale.

Mais il peut également constater les infractions par procès-verbal et transmettre celui-ci à l'agent sanctionnateur régional qui décidera alors des poursuites adéquates (renvoi devant le Parquet, amendes administratives…).

Qu'entend-on par « incivilité environnementale » ?
Il s'agit essentiellement de toutes les formes de pollutions :
- Pollution visuelle,
- Pollution sonore,
- Pollution des eaux souterraines
- Etc.

Quelques exemples d'infractions :

➡ Le jet de toutes sortes de déchets sur la voie publique ou dans la nature (cannettes, bouteilles, papiers, plastiques, pneus, encombrants de toutes sortes…).





➡ Prendre les avaloirs des voiries pour des poubelles ! Un avaloir ne peut servir qu'à la récolte des eaux de pluie ou d'orage ainsi que des eaux savonneuses résultant du nettoyage des habitations. Y déverser de l'huile de friture, de la peinture, du solvant, de l'huile moteur, des produits de nettoyage de laitance de ciment, béton, mortier…, des déchets de balayage des filets d'eau (pierrailles, terre…) constituent des sources répréhensibles de pollution.
➡ Les déjections canines sur les trottoirs, en rue, aux abords des plaines de jeux ou des terrains de sport…
➡ Les feux de déchets ménagers.
➡ Etc.

Mobilisons-nous !

C'est par un effort commun que nous pourrons, tous ensemble, vivre dans une Commune classée parmi les plus propres de Wallonie.
Nous avons aussi la chance de disposer d'un parc à conteneur particulièrement bien fréquenté. Profitons-en. Ce qu'on y dépose ne se retrouve pas dans la nature !
Nous tenons également à féliciter les nombreux citoyens qui entretiennent régulièrement les filets d'eau, trottoirs, usoirs publics, etc.

La propreté et le respect de l'environnement, c'est l'affaire de tous !

Ramassage des papiers et cartons

Tri de vos papiers et cartons lors du ramassage en porte à porte

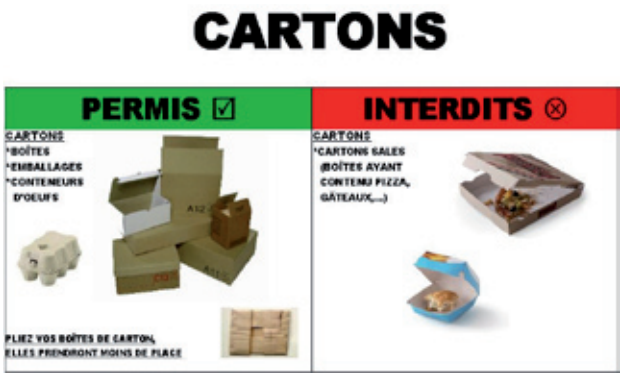
Tous les deux mois, des bénévoles issus des associations de parents et comités scolaires sillonnent les rues de nos villages afin de collecter vos papiers et cartons….

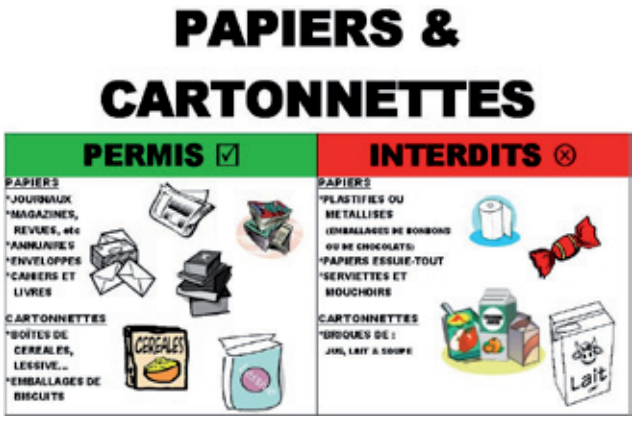
Merci de bien respecter leur travail en n'y déposant pas vos déchets de litières, papiers souillés, papiers alimentaires, films plastiques, papiers peints

Pour Rappel : sont acceptés :

- Vieux journaux,
- Publicités,
- Cartonnettes d'emballage
- Sacs en papier,
- Caisses en carton dépliées,

Placez vos papiers et cartons dans des sacs en papier ou des cartons sans plastique ni ficelles.





VIE SOCIALE



Action « crayons de couleurs pour Haïti »

Ce 12 novembre à Chiny, la commune, représentée par Monique JACOB, l'Echevine de l'environnement et initiatrice de la récolte de dons dans nos 3 villages, a été invitée à participer à une soirée de remerciements pour les « dons de Haïti ».

Le président de l'ASBL « Écoliers du Monde » a exposé son séjour à Haïti, en août dernier, lorsqu'ils ont acheminé le matériel récolté, soit 70 m³ de matériel.

Cette ASBL a travaillé main dans la main avec une autre ASBL : « Timoun'aid » du créole qui signifie « aides aux enfants », représentée par Maïté, maman d'adoption d'un jeune haïtien. Maïté travaille depuis 15 ans pour l'aide à ce pays.

Depuis le 12 janvier 2010, jour du sinistre, ce n'est pas moins de 18 containers de 70 m³ qui ont été acheminés sur place.



A ce jour, ils sont encore 1 300 000 à habiter sous tente (tentes de camping qui leur sont arrivées de tous pays). Un an après, tout reste à faire.

«CE SONT LES PETITES GOUTTES QUI FONT LES GRANDS OCEANS».

A TOUS ET A TOUTES, MERCI POUR VOS DONS.

26e bourse aux jouets

Succès de la 26e bourse aux jouets organisée par la section de Vie Féminine de Saint-Léger

Les 23 et 24 octobre 2010, une vingtaine de bénévoles se sont rassemblés afin de mener à bien la 26e bourse aux jouets et matériel de petite enfance.

Le samedi 62 personnes ont déposé 2.092 articles allant de 0,10 € à 150 €. Les bénévoles n'ont pas chômé à établir les listes individuelles des déposants et à exposer au mieux les jeux, jouets, livres, cassettes et matériel de puériculture. La grande salle du cercle St- Louis paraissait un peu étroite !

Le dimanche, une ruée d'acheteurs était au rendez-vous.
883 articles ont été vendus.

Au-delà de ce succès historique de ventes, ce fut un beau mouvement de solidarité, grâce aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour que cet échange se passe dans de bonnes conditions et aux familles qui ont pu y rencontrer une occasion d'échanger.
Solidarité qui se concrétise également par l'octroi des bénéfices à **SOS ENFANTS LUXEMBOURG**.

Vie féminine remercie les bénévoles et les familles qui ont contribué à ce succès.

C.P.A.S de Saint-Léger

Faites appel au TAXI SOCIAL



Qui peut faire appel à notre service ?
Toute personne majeure habitant sur le territoire de la commune de Saint-Léger :
– âgée de 60 ans et plus ;
– handicapée à 66 % au moins ;
– toute personne suivie sur le plan social par nos services avec accord de la Présidente et du Secrétaire du CPAS ;
– les personnes connaissant des difficultés passagères de transport suite à une maladie, un accident ou à l'hospitalisation d'un proche.

Quels types de déplacements sont assurés ?
– bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, kiné, dentiste...) ou de médicaments (pharmacie) ;
– accomplir des démarches auprès d'administrations ou services ;
– se rendre dans les commerces dans un rayon de 20 kilomètres ;
– toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche, par exemple).

Le Taxi Social fonctionne le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 17h. Le dernier déplacement est effectué à 16 h au plus tard.

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune au tarif suivant :
0,25 € du kilomètre.
Pour les personnes connaissant d'importantes difficultés financières, ce tarif peut être adapté.

Pour tout renseignement, veuillez contactez
le CPAS de Saint-Léger :
Virginie Picard au 063/60 83 44 ou 063/60 83 45

Fonds Social Chauffage



Qui a droit à cette intervention financière ?

- Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.
- Catégorie 2 : les personnes à revenu limité.
- Catégorie 3 : les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes.

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Où trouver des informations complémentaires ?
- auprès du CPAS
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90 929
- Paiement échelonné : 0800/120.33.

Fonds Social Chauffage
Sociaal Verwarmingsfonds

Groupes d'entraide pour personnes en deuil

A travers le deuil, la vie...

La Province de Luxembourg et les Centres de Guidance Provinciaux organisent un APPEL AUX BENEVOLES pour assurer l'animation des groupes d'entraide pour personnes endeuillées.

Contacts et informations : Caroline BENOIT - Julie VANDE LANOITTE - 0498/810 849

Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CDSL)
Centres de guidance provinciaux
Rue Léon Castilhon, 62, 6700 Arlon

Iles de Paix

41e campagne d'îles de Paix - 14-15-16 janvier 2011 - Opération solidarité

Tout au long du week-end, des 14, 15 et 16 janvier 2011, les militants d'Iles de Paix et leurs fameux modules envahiront l'ensemble de la Wallonie et de la région bruxelloise. Ils seront plus de 40.000 à se mobiliser en faveur de populations défavorisées d'Afrique et d'Amérique latine, à solliciter votre générosité et votre esprit de solidarité.

Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie. La démarche d'Iles de Paix est bien connue : L'ONG mise sur la capacité des gens à conduire leur propre développement économique et social.

La campagne 2011 doit permettre le financement de dix programmes de développement dans cinq pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Équateur et Pérou. L'ambition est d'apporter un appui direct, vital, à plus de 200.000 personnes.

Pour tenir ses engagements, Iles de Paix a besoin de vous !

Les sachets de modules (ou de cartes postales) sont vendus 5 €.

Pour en savoir plus ou vous joindre à la campagne : www.ilesdepaix.org – 085/23 02 54.

Vous pouvez aussi faire un don au compte 000-0000049-49 (déduction fiscale dès 30 € par an en 2010 et 40 € à partir de 2011).

















Les 150 ans de l'Harmonie Sainte-Cécile de Saint-Léger

Ce 2 octobre 2010, l'Administration communale a reçu l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger dans le cadre de son 150e anniversaire. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur certains de ses membres.

Goûter des Aînés









Faites du Miel

















Maisons et façades fleuries

Concours 2010

Monsieur Denis, président de la fédération des Cercles Horticoles, Mme Slock d'Aubange et Monsieur Haltier d'Arlon, pilotés par Raymonde ont observé et comparé les efforts de tous les inscrits au concours des maisons et façades fleuries.

C'est le 18 septembre, que la présidente, Marie-Christine Léonard a remercié toutes les personnes présentes : « *Merci d'avoir cajolé les fleurs quand il a fait froid, quand il a fait trop chaud et puis trop humide. Merci aussi pour toutes ces tranches de couleurs et ces parfums qui jalonnent nos rues et encore merci aux personnes qui arrosent les fleurs de la commune.* ».







On ne peut être au fur et au moulin ! Mais bouchère à la main verte, oui ! Véronique Dropsy remporte le 1er prix « maison fleurie ».
Michel Fontaine, président pendant 15 ans, a, lui aussi gardé, la main verte. Il gagne le 1er prix « façade fleurie ».

Les prix d'honneur et les lauréats ayant obtenu plus de 95% ont reçu, cette année, un livre offert par le député Rollin Collin.



Faites du Miel 2011

Concours de décoration de ruchettes



Pour la Cinquième année de la fête du miel et afin de marquer davantage notre commune comme référence dans le monde apicole, le Syndicat d'Initiative proposera dès le printemps une centaine de ruchettes à destination des habitants de nos trois villages.

Ces ruchettes seront offertes gratuitement afin de garnir vos parterres de fleurs. Un concours de décoration sera lancé….

Les informations détaillées du concours paraîtront dans le prochain bulletin d'information.

Le Cercle de Recherche et d'Histoire « en ballade ».



Ce 10 octobre 2010 eut lieu le voyage organisé par le Cercle. Ce fut une parfaite réussite.

Nous nous sommes embarqués pour la cité mosane d'Amay afin d'y visiter « La Paix-Dieu de l'Institut du Patrimoine Wallon». Dans la partie chantier-école, la nouvelle charpente du clocher de l'ancien colombier se termine. Nous avons pu observer des artisans au travail dans des domaines très divers : tailleur de pierres, restaurateur de tableaux et de leurs encadrements, ardoisier, sourcier, dinandier, facteur d'orgues…



A la rencontre d'art, d'histoire et de nature, le Château de Jehay (classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie) nous a fait goûter au raffinement de la vie de château. Nous fûmes comblés par les collections de mobilier, d'argenterie, de peintures, de tapisseries, de céramiques, de livres… De plus, les dépendances restaurées accueillaient une exposition dédiée à l'artiste Paul Delvaux.

Une expérience à renouveler !

Les Éditions du Cercle viennent de faire paraître:
- *Chronique 40 : La Fusion des Communes*
- *Chronique 41 : La Villa gallo-romaine de Meix-le-Tige*

Vous pouvez vous les procurer (ainsi que les autres chroniques « Au Fil du Ton ») auprès de :
- Francine LEFEBVRE, au Local du Patrimoine, au 2e étage de la Maison Communale, 19, rue du Château à Saint-Léger, tous les mardis de 8h à 12h et de 13h à 17h. (063/58 99 24),
- Nathalie STOZ, aux heures d'ouverture de la bibliothèque (mêmes adresse et téléphone),
- Pierre DOMINICY après 20h au 063/23 90 69.

Médiathèque

la médiathèque
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

La Médiathèque : une collection impressionnante à découvrir dans 100 lieux en Wallonie et à Bruxelles mais aussi sur Internet.

Plus de 800 000 CD, SACD, LP, DVD, Blu-ray, CD-rom de pop, rock, soul, funk, classique, musiques du monde, jazz, chanson française, cinéma, documentaires, des centaines de jeux sur consoles … à emprunter dans les médiathèques et discobus. Et pour s'y retrouver, la base de données Médiaquest, un précieux outil de recherche accessible aussi bien dans les médiathèques que sur Internet.

Curioso

Depuis le mois d'août, Curioso a rejoint La Médiathèque.

Mais qui est donc Curioso ? C'est tout simple ! Une nouvelle formule qui vous encourage à

être plus curieux que jamais !

Pour 20 euros, vous pouvez emprunter jusqu'à 40 médias. Pour 40 euros, jusqu'à 100 médias.

Alors n'attendez plus, c'est le moment d'être curieux ! Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur Curioso auprès de vos médiathécaires ou sur ***curioso.lamediatheque.be***.

Conseils, suggestions, pistes d'écoute, découvertes, initiations
Les médiathécaires, véritables passeurs de culture, sont toujours à l'affût des actualités culturelles et enrichissent chaque année les collections de plusieurs milliers de nouveaux titres.

Ils vous donnent rendez-vous tout au long de l'année dans les médiathèques pour des moments de rencontre et de discussion autour des musiques et du cinéma.

Ne manquez pas de jeter un œil sur l'agenda qui reprend tous les événements qui ont lieu dans les médiathèques.

La Sélec, le magazine de la Médiathèque
Un bimestriel gratuit dans lequel fils rouges et narrations donnent l'occasion de circuler entre les genres et les époques. Posters originaux à collectionner

La Médiathèque est bien présente sur Internet, de manière vivante et diversifiée.

• ***www.lamediatheque.be*** : des centaines de pistes pour découvrir les musiques et le cinéma : playlists, dossiers, portraits, streaming, chroniques…

• ***La plate-forme de téléchargement*** : plus de 600 000 plages, labels indépendants, catalogues spécifiques et apports rédactionnels.

• ***http://lesmediavores.be*** : vous avez la parole, commentez, notez un album, un film, un jeu, donnez votre avis sur les forums, créez des playlists…

• ***www.emergences.be*** : la webradio des artistes émergents.

• ***www.universcine.be*** : une plate-forme qui propose des films en vidéo à la demande sur Internet.

**Votre discobus stationne à Saint-Léger,
chaque vendredi de 13h30 à 14h30,
Rue de Virton (hall omnisports)
ou, si occupée : rue du Vieux Moulin**



L'inscription est fixée à 5 € pour les moins de 24 ans et à 10 € pour les autres. Elle est valable à vie dans la centaine de points de prêt du réseau. Les tarifs du prêt sont généralement hebdomadaires.

Les enseignants, animateurs, éducateurs et formateurs peuvent bénéficier de conditions particulières.

Renseignez-vous à la Direction du réseau de prêt :
Tél : 081 30 76 67
E-mail : direction.reseau@lamediatheque.be

Un service soutenu par votre Administration Communale, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Loterie Nationale.

Centre de documentation

Le Service d'Études et de Documentation Sociales (SEDS) propose un centre de documentation spécialisé en sciences sociales et humaines.

Le centre met des outils d'information et de réflexion à la disposition des étudiants pour réaliser un travail et des enseignants pour préparer leur cours.

Mais il est également destiné aux travailleurs sociaux qui peuvent ainsi se tenir au courant de l'évolution de leur secteur ou à toute autre personne intéressée. Ils trouveront des documents de sociologie, de psychologie, des ouvrages de références, des analyses, des récits, des témoignages, des DVD, des revues, des jeux pédagogiques, une revue de presse mais également des documents plus accessibles pour le grand public.
De nombreux thèmes sont abordés : protection de l'enfance, handicap, éducation, sécurité sociale, techniques de communication, vieillissement, aide sociale, travail social, méthodologie… Il faut aussi mentionner le fonds documentaire « Annoncer la Couleur », programme d'éducation à la citoyenneté mondiale qui propose des documents consacrés aux droits de l'homme, aux relations Nord-Sud, aux migrations, à la mondialisation de l'économie…

Intégré au Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, le centre est accessible moyennant une inscription donnant accès à plus de 3.000 ouvrages qui peuvent être consultés ou empruntés.

Le catalogue est consultable sur le site Internet du réseau provincial www.bibliotheques.province.luxembourg.be

Le prêt interbibliothèques, qui permet de faire acheminer des ouvrages d'une bibliothèque à une autre, est aussi applicable au SEDS.

Ouvert le mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h, le mercredi et le jeudi de 14h à 16h ou sur rendez-vous.

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Département des Affaires Sociales et Hospitalières
Service d'Études et de Documentation Sociales (SEDS)
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Tél : 063 212 752
Fax : 063 212 245
E-mail : seds@province.luxembourg.be

SEDS
Service d'Etudes et de Documentation Sociales

Province de Luxembourg

VIE SPORTIVE

Volley-ball pour adultes

NOUVEAU – NOUVEAU – NOUVEAU



Au Complexe sportif de Saint-Léger

Volley-ball loisir pour adultes

Venez rejoindre notre équipe les mercredis de 20h00 à 22h00.

Renseignements : Jannique PINSON : 0497/754999.

Badminton pour les aîné(e)s

Un sport que l'on peut commencer et pratiquer à tout âge



Garder la forme tout en s'amusant !

Venez nous rejoindre tous les vendredis de 14h00 à 16h30 au Complexe sportif de Conchibois – 6747 Saint-Léger.

Contact : Tél. : 063/23.91.49 ou 063/23.94.50
Gsm : 0475/34.70.94.

PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Opération « fruits à l'école »



Cette année, et pour la première fois, notre commune a souhaité adhérer au programme « Fruits et légumes à l'école ».

Ce programme européen octroie une aide aux écoles qui distribuent gratuitement des fruits et des légumes à leurs élèves des classes de la 1ère à la 6e primaire.

Cofinancé par la Wallonie, ce programme, vise à sensibiliser nos enfants sur l'importance du fruit et d'une alimentation saine.

C'est ainsi que chaque début de semaine, les enfants des écoles communales de nos 3 entités reçoivent un fruit.

Des actions pédagogiques accompagnent également cette action

Animation intergénérationnelle

Mercredi 8 décembre 2010 de 13h30 à 15h30

Ateliers :

- Atelier cuisine.
- Atelier lecture.
- Atelier bricolage.
- Atelier jeux d'échecs

+ différents jeux du Joujoumobile à disposition.

Pour le bon déroulement de l'animation, il serait préférable d'être présent dès 13h30.



Animation gratuite
et ouverte à tout public
(enfants, parents et grands– parents).

Mathilde Warolus (mathilde.joujoumobile@gmail.com).
Aline Gomrée (aline.joujoumobile@gmail.com).

Tel: 0032 63 45 71 26 GSM: 0032 471 73 60 90
Fax: 00 32 63 22 45 35

Wallonie

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IV A Grande Région
L'Union européenne investit dans votre avenir

Joujoumobile

Mon premier est une partie bien joufflue du visage.
Mon deuxième est le verbe « jouer » à l'impératif.
Trouvez l'énigme qui suit et vous aurez mon troisième : « C'est mon dernier … »
Mon quatrième est un des liquides qui permet la digestion…
Mon tout est un projet international (entre la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg) qui consiste en une animation mobile et gratuite.

D'autres indices ?

Le projet est destiné aux enfants de 6 à 12 ans, aux adolescents de 12 à 15 ans mais aussi à leurs parents, leurs frères et sœurs plus âgé(e)s, leurs grands-parents…

Une grosse camionnette bleue est à disposition des deux éducateurs qui proposent diverses animations.

Toujours pas trouvé ?

Joujoumobile

évidemment !

Le jeu est au centre de la communication et de la socialisation des participants.

C'est pourquoi le « Joujoumobile » propose :
- des jeux créatifs,
- des jeux psychomoteurs,
- des jeux d'aptitude,
- des jeux d'action,
- des jeux de coopération,
- des jeux anciens…







À partir du 1er mai, le « Joujoumobile » proposera sur notre commune une animation par mois :
- à destination des enfants de 6 à 12 ans ;
- à destination des enfants de 6 à 12 ans accompagnés de leurs parents ;
- avec les associations locales à destination des adolescents de 12 à 15 ans.

Et avec tous les enfants de 6 à 15 ans, tous les trois mois en un endroit commun.

Les associations de notre commune peuvent également bénéficier gratuitement de la venue du « Joujoumobile » lors de leurs manifestations !

Surveillez sa venue !

Voici les horaires de passage pour 2011 :

- Samedi 29 janvier de 9h30-11h30 Châtillon: salle des fêtes.
- Samedi 26 février de 9h30- 11h30 St- Léger, cafétéria du Complexe sportif.
- Samedi 26 mars de 9h30- 11h30 Meix- Le-Tige, salle de classe.
- Samedi 9 avril de 9h30- 11h30 Châtillon, salle des fetes.
- Samedi 7 mai de 9h30-11h30 St- Léger.
- Samedi 4 juin 9h30 - 11h30 Meix- Le-Tige.
- Samedi 10 septembre de 13h30-15h30 Châtillon.
- Samedi 22 octobre de 9h30- 11h30 St-Léger.
- Samedi 5 novembre de 9H30 à 11H30 Meix-Le-Tige.
- Samedi 3 décembre de 9h30-11h30 Châtillon.

Les animations du mercredi et du vendredi seront diffusées par l'intermédiaire des écoles

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter M. Philippe LEMPEREUR, Échevin de l'Enseignement au 0498/21.07.27.

Voir également www.joujoumobile.be.

Stages « Expert-sport »

Expert sports organise des stages durant les congés de Noël et de Carnaval. Nous vous y attendons nombreux.

Noël :

Du 3 au 7 janvier 2011 :
5-7 ans : Bob le bricoleur.
8-12 ans : Plus on est de fous, plus on rit.
13-15 ans : Grand jeu d'animation

Carnaval :

Du 7 au 11 mars 2011 :
5-7 ans : Bob le bricoleur.
8-12 ans : Plus on est de fous, plus on rit.

Toutes les informations sur www.expertsport.be

Salutations sportives,
Michel GUSBIN et Jean-François PEIFFER.
0492/606.972

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

09.08.2010 : PIRLOT Fanie, fille d'Eric et de LORDONG Francine
18.08.2010 : FORIERS Julien, fils de Marc-Laurent et de GROS-JEAN Valérie
23.08.2010 : MIGEAUX Louise, fille de Benoît et de GIGI Vinciane
06.09.2010 : LAFORGE Félicien, Fils de Dominique et de SELECK Marie-Catherine
07.09.2010 : HAVAUX Alexandra, fille d'Olivier et de BROWN Ella
15.09.2010 : PONCIN Émilie, fille de FLORENT et de PONCELET Lucie
21.09.2010 : KINTZIGER Liam, fils de Morgan et de DEBOT Gwenaëlle
26.09.2010 : RAEKELBOOM Ugo, fils d'Eric et de PAGANO Franca
07.10.2010 : NETTI Audric, fils de Francesco et de MASOIN Marie-Pierre
05.10.2010 : MAURY Liam, fils de Vincent et de VANLIERDE Nancy
09.10.2010 : VAN ROMPU Ellie, fille de Sébastien et d'ANTOINE Noéllie
14.10.2010 : CHLEIDE Nathan et Ninon, fils et fille de François et de GOMREE Sonia
26.10.2010 : CLAUDE Ema, fille de Cédric et de LIENHARD Elodie
04.11.2010 : CLAUSSE Ethan, fils de Maxime et de DROPSY Céline
03.11.2010 : WAXWEILER Elyne, fille de Nicolas et de DARCHE Vinciane
05.11.2010 : ROUYER Émilien, fils de Gauthier et de WATELET Sophie

Mariages

11.09.2010 : JACQUOT Christophe et FRANCK Laureen
16.10.2010 : De Oliveira Vale Alfredo et Gonçalves Dos Santos Carla
16.10.2010 : LIMPACH Damien et DENOLF Stéphanie
16.10.2010 : LALLOUETTE Bastien et LEBRUN Céline
13.11.2010 : ROBERT Frédéric et BINDA Monica

Décès

11.08.2010 : Mme HENRY Suzanne, veuve de PAILLOT Émile
29.08.2010 : Mr BRESSARD Charles, époux de CARPENTIER Édith
08.09.2010 : Mr COLAS Jacques, époux de WUIDART Marie-Louise
12.09.2010 : Mme MEDARD Marguerite, épouse de CLAUSSE Robert
15.09.2010 : Mr MARS Pascal, époux de VERHULST Marlène
16.09.2010 : Mme JACQUEMIN Bertha, veuve de DOMINICY Fernand
20.09.2010 : Mr SAUTE Jordan, célibataire
21.09.2010 : Mr LETTE Fernand, veuf de CLAUSSE Andrée
22.09.2010 : Mr MIGEAUX Jean, époux de JONGEN Maria
04.10.2010 : Mme NICOLAS Joëlle, veuve de DAZY Danielle
15.10.2010 : Mme LEGUEBE Madeleine, veuve de SCHORTGEN René

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Décembre

17/12/2010
Atelier d'art floral sur le thème de Noël.
École libre de Saint-Léger à 20h00.
Prix: 27 € / séance, 25 euros à partir de 3 séances (support, fleurs, oasis, accessoires,...).
Egalement en 2011 le 11/02, 18/03, 01/04, 06/05 et 10/06.
Inscription et renseignements :
Christine CORNETTE-HENRY
Rue du chaufour, 14
063/23 97 95 ou 0499/19 85 95 ou, de préférence, par mail :
cornette_henry@yahoo.fr

17/12/2010
Souper annuel de la section de Vie Féminine de Saint-Léger. À 19h30 à la cantine de l'école libre de Saint-Léger. Toutes les femmes de notre commune y sont invitées.
Renseignements : 063/23.90.37
ou voir « le coin du feu » pour plus de précisions.

17/12/2010
Marché de Noël.
À partir de 17h00 à l'école communale de Saint-Léger. Petite restauration, vin chaud, réalisations faites par les enfants.

18/12/2010
« Mais où crèche St Léger »
Dès 18h30. Entre patrimoine, traditions et gourmandises. Parcours pédestre et animations de quartiers.
Organisation : Syndicat d'Initiative de Saint-Léger en Gaume.
Renseignements au 063/23.90.56.

26/12/2010
Concert de Noël des Diapasons, avec la chorale «L'Amitié».
À Meix-le-Tige dès 16 heures.

Janvier

08/01/2011
En l'église de Saint-Léger, concert du Nouvel An avec la participation de l'Ensemble vocal «la Villerselle» de Villers-la-Loue dirigé par Mr Willy Rozet et de l'Harmonie Royale Concordia de Virton, sous la baguette de Mr François Godard, suivi du verre de l'amitié servi au Cercle Saint-Louis.
Prévente: 5€, sur place: 7€, étudiants: 4€
Organisation de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger
Contacts:
063/60 15 34 ou 063/23 91 34

Février

05/02/2011
Soirée 'Cabaret Gaumais'
Début à 20.00 h à la salle du foot de l'ES Meix-Le Tige.
Au menu, deux heures et demie de sketches, de chansons, de textes, et de courtes pièces de théâtre.
Avec la participation de l'Atelier de l'Académie des Patois Gaumais.
Rafraichissements possibles sur place.
Réservation souhaitée pour le 24/01/2011 au 063/21 87 44 GILLES P ou au 063/21 99 14 ARNOULD E.